



Conseil scientifique de la filière équine

Appel à projets de recherche Ifce,
en collaboration avec le fonds Eperon

Année 2019

Date limite de remise des dossiers : 15 novembre 2018
Dépôt des projets exclusivement via la plateforme en
ligne <https://projects.ifce.fr>¹

¹ Cf annexe 2 pour plus d'informations

Sommaire

Préambule	3
1 Projets attendus, labellisation et financement	3
1.1 Montants disponibles	3
1.2 Règles de financements	3
1.3 Financement de bourses de doctorat	4
1.4 Financement de chevaux expérimentaux	4
2 Actions et thèmes éligibles	4
2.1 Actions éligibles	4
2.2 Thèmes de recherche éligibles	4
3 Moyens techniques mobilisables	6
3.1 Plateaux techniques de l'Ifce	7
3.2 Moyens de VetAgroSup	7
3.3 Moyens de l'INRA UEPAO	7
4 Modalités de candidature et critères d'éligibilité	8
4.1 Éligibilité	8
4.2 Présentation du dossier	8
4.3 Critères scientifiques et enjeux pour la filière	8
4.4 Critères financiers	8
4.5 Respect du délai de remise des propositions de recherche	8
5 Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement	9
6 Obligations envers l'Ifce	9
Annexe 1 : Constitution du dossier	10
Annexe 2 : utilisation de la plateforme en ligne	11
Annexe 3 : Utilisation des plateaux techniques de l'Ifce	12
Annexe 4 : Mise à disposition des moyens du plateau de recherche clinique de VetAgroSup	15
Annexe 5 : Mise à disposition du troupeau expérimental de l'INRA de Nouzilly	16

Préambule

Dans un objectif d'améliorer la cohérence et l'efficacité des moyens dédiés à la recherche équine et à la valorisation des résultats de la recherche, l'Ifce et le fonds Eperon se sont associés pour se doter d'un conseil scientifique unique, porteur de trois appels à projets pour 2019 :

- Un appel à projets de recherche multithématique (ce document) ;
- Un appel à projets « cheval pouvoir et société » visant à soutenir des projets de recherche en sciences humaines et sociales, disponible sur la [page du conseil scientifique](#) et sur la [plateforme de dépôt des projets](#).
- Un appel à projets de « valorisation et transfert des résultats de recherche », disponible sur la [page du conseil scientifique](#) et sur la [plateforme de dépôt des projets](#).

Ces trois appels à projets, distincts dans leur forme, seront étudiés simultanément en janvier 2019 et disposeront d'une enveloppe financière commune sans répartition préalable vers l'un ou l'autre des appels à projets.

1 Projets attendus, labellisation et financement

Cet appel à projets vise à soutenir des **projets** :

- **de recherche appliquée**
- **répondant aux besoins de la filière équine.**

Les thèmes éligibles correspondent aux attentes des filières équines exprimées par les représentants des socioprofessionnels au conseil scientifique.

Chaque projet sera expertisé, de manière confidentielle, par deux ou trois évaluateurs anonymes extérieurs au projet, et recevra une note d'intérêt de la part de chacun des représentants des socioprofessionnels au conseil scientifique.

- **Seuls les projets validant les deux critères ci-dessus peuvent être labellisés.**
- **Seuls les projets labellisés peuvent faire l'objet d'un financement par l'un des partenaires.**

Si l'attribution des financements de l'Ifce et du Ministère en charge de l'agriculture est concomitante à la labellisation, **l'attribution d'une aide financière par le fonds Eperon nécessite à la fois la labellisation du Conseil scientifique et la décision favorable du comité d'engagement de cette structure** selon ses propres critères. Un dossier² sera donc à faire parvenir au fonds Eperon, en parallèle de la demande de labellisation.

1.1 Montants disponibles

Pour l'année 2018, les crédits de soutien alloués par l'Ifce et le ministère en charge de l'agriculture pour les trois appels à projets se sont élevés à un total de presque 1,8 million d'euros et ont permis de financer un total de 33 projets sur des durées allant de 1 à 4 ans maximum.

Le montant attribué par le fonds Eperon aux projets de recherche n'est pas prédéfini et est laissé à l'appréciation du comité d'engagement de ce dernier sur la base des dossiers qui lui sont présentés.

1.2 Règles de financements

- Le financement ne couvre pas les frais de personnel permanent ou les CDD de plus de 6 mois ;
- Le projet, hors personnel permanent, doit être auto- ou cofinancé au minimum de 20 % ;
- Deux projets portant sur la même thématique ne peuvent être financés individuellement. Le cas échéant, il pourra être demandé un rapprochement entre équipes ;

² Téléchargeable sur : <https://www.fondseperon.com/>. Pour plus d'informations, fondseperon@free.fr

1.3 Financement de bourses de doctorat

Le financement par l'Ifce de demi-bourses de doctorat est envisageable en partenariat avec d'autres organismes (organismes de recherche, collectivités territoriales...) pour un montant de 15 400 € HT annuel.

Les demi-bourses sont acquises pour 36 mois et la demande doit être faite selon le tableau ci-dessous :

Période	Septembre à décembre 2019	Année 2020	Année 2021	janvier à aout 2022
Montant € HT	5 133	15 400	15 400	10 267

Le financement des projets comprenant une demi-bourse Ifce sera validé pour toute la durée du projet, aucun complément ne pourra être obtenu par la suite. Les versements resteront néanmoins annuels.

1.4 Financement de chevaux expérimentaux

La subvention de l'Ifce ne pourra pas excéder 5 euros par jour et par animal (coût hors personnel permanent et hors investissement).

2 Actions et thèmes éligibles

2.1 Actions éligibles

- Seules les actions de **recherche appliquée** pouvant donner lieu à la fois à des publications scientifiques et des documents vulgarisés à destination des utilisateurs finaux sont éligibles ;
- L'organisation de séminaires ou l'édition d'ouvrages n'est pas éligible ;
- Le développement d'outils de vulgarisation ou de méthodes de transfert doit être déposé à l'appel à projets de « valorisation et transfert des résultats » ;
- La participation au développement d'objets connectés est éligible exclusivement dans ses aspects de recherche appliquée pouvant donner lieu à des publications.

2.2 Thèmes de recherche éligibles

Les champs disciplinaires ne sont pas énoncés en tant que tels mais doivent être mis au service des objectifs transversaux présentés ci-dessous. Pour 2019, les projets soumis doivent contribuer à :

- **Optimiser la performance sportive, l'entraînement et la pratique de l'équitation**

En particulier via :

- Les aspects neuro-physiques : biomécanique, équilibre du cavalier, études des facteurs de performance chez le cavalier valide et handicapé ;
- Les aspects psychiques : préparation mentale, gestion individuelle et de groupe du stress et de la peur du cavalier ;
- La prévention de la santé du cavalier : préparation physique et effet sur la performance du couple, prévention des blessures, préservation de la carrière ;
- L'amélioration des méthodes d'apprentissage du cheval et des méthodes d'entraînement, notamment sur le plat et en termes de récupération des charges d'entraînement du cheval de dressage ;
- L'amélioration de la pédagogie de l'enseignement des différentes disciplines équestres ;
- La préservation de la capacité physique des chevaux (pour exemple blessures tendineuses des chevaux de dressage) ;
- L'amélioration du confort des équipements pour le cheval ;
- L'étude des spécificités de la pratique de l'équitation de tradition française : par ex objectiver les paramètres équestres de légèreté, confiance, harmonie musculaire ... et leur impact sur le cheval (notamment le bien-être) en termes scientifiques (biomécanique, éthologie, ...)

Une gestion intégrée de ces différents paramètres, au travers d'une approche multidisciplinaire est fortement encouragée.

▪ **Améliorer les performances socio-économiques des activités et services liés à l'élevage et à l'utilisation des équidés**

L'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande, entre l'élevage et les usages ou entre l'usage et les consommateurs, nécessite en particulier :

- une meilleure compréhension des attentes des diverses clientèles (et ses particularités selon l'âge, le sexe, la catégorie sociale par exemple),
- une meilleure caractérisation des produits,
- une meilleure caractérisation des relations acheteur-vendeur,
- la production de types génétiques adaptés aux attentes.

Le développement des marchés de niche et des missions territoriales et environnementales des équidés nécessite de mieux comprendre les fonctionnalités et les opportunités de développement de ces usages des équidés, et de mieux connaître les acteurs impliqués, leurs attentes et les perspectives qu'ils ouvrent.

Les études socio-économiques sont particulièrement souhaitées.

▪ **Optimiser les coûts de production**

Par exemple (liste non exhaustive) :

- Alimentation, reproduction, gestion raisonnée des intrants (médication, engrais...);
- Orientation précoce, formation et valorisation des jeunes chevaux en vue de leur commercialisation ;
- Meilleure adaptation du mode de conduite au type d'animaux et à l'utilisation prévisionnelle ;
- Conception de bâtiments et équipements spécifiques, automatisation ;
- Gestion du travail, pluriactivité et multifonctionnalité des entreprises, sécurité des pratiques ;
- Gestion des effluents.

La diminution des coûts de production doit être abordée de manière intégrée mêlant des aspects zootechniques, sociologiques, écologiques, d'organisation du travail et de stratégie d'entreprise.

▪ **Préserver la santé des chevaux**

La préservation de la santé des équidés est une préoccupation majeure de la filière, aussi bien pour bénéficier au mieux de ses performances attendues que pour assurer son bien-être.

Sont particulièrement souhaités :

- Des moyens de détection et de lutte contre toutes formes de dopages ;
- L'identification et la prévention de toute maladie ou affection susceptible d'altérer les performances : troubles locomoteurs, cardiaques, respiratoires mais aussi nutritionnels ou parasitaires ;
- L'évaluation et la prévention des risques infectieux ;
- Le renforcement de l'épidémiosurveillance des maladies ;
- La gestion raisonnée des traitements administrés ;
- L'augmentation des apports de la génomique appliquée aux pathologies dans une approche individuelle ou collective ;

Suite à des demandes spécifiques de la filière, les sujets concernant la prévention de la piroplasmose et la rhodococcose seront prioritaires.

La collaboration entre les équipes de recherche est particulièrement encouragée dans ce domaine.

- **Améliorer la relation homme-animal et le bien-être des chevaux**

Parce qu'il existe un continuum allant du bien être à l'inconfort psychologique et ou physique (mal-être) et à l'altération de la santé :

La connaissance du comportement et du bien-être constitue une plaque tournante de la recherche équine.

Sont particulièrement souhaités :

- Des indicateurs et facteurs d'amélioration du bien-être dans les différentes conditions d'élevage ou d'utilisation des équidés ;
- Les composantes de la relation homme-cheval et leur influence sur le bien-être de l'animal et de l'homme.

- **Objectiver les pratiques de médiation équine**

En particulier :

- Mieux comprendre la relation homme-animal et ce qu'elle entraîne (lien, émotion, cognition.....) autant du côté de l'homme, que du côté de l'animal ;
- Objectiver les intérêts de l'utilisation des équidés dans la médiation :
 - Pour ses effets sur les patients handicapés moteurs, mentaux, sociaux :
 - effets sur la musculature, sur la force physique, sur la souplesse articulaire, sur les gestes et leur coordination, ...
 - effets sur la sensorialité, la concentration, la conscience de soi, l'estime de soi, les relations aux autres ...
 - Par rapport à d'autres espèces animales ou d'autres activités ludiques
- Optimiser la gestion des chevaux de médiation :
 - Quelles sont les particularités innées (physiques, locomotion, tempérament, ...) et acquises (compétences nécessaires) de la cavalerie pour garantir la sécurité du patient ; pour des techniques particulières de médiation ou pour des pathologies précises.
 - Quel est l'effet du mode de vie, des techniques d'apprentissage, etc. sur la qualité des chevaux de médiation.

- **Objectiver les capacités environnementales des équidés**

En particulier d'un point de vue :

- Zootechnique, en particulier mesure et/ou réduction des émissions et des intrants
- Socio-économique
- Aménagement du territoire et entretien du paysage
- Entretien de la biodiversité

3 Moyens techniques mobilisables

- Toute utilisation de moyens techniques cités ci-dessous fera l'objet d'un conventionnement préalable avec la structure concernée.
- Les expérimentations devront être au préalable validées par le comité d'éthique dont dépend le plateau technique.
- Une réunion sur chacun des sites sera organisée à l'automne. La présence de tous les demandeurs potentiels y est indispensable.
- Tout surcoût engendré par l'expérimentation (stagiaires, matériel, analyses, transport...) sera pris en charge par l'unité dont dépend le responsable scientifique du projet.

3.1 Plateaux techniques de l'Ifce

Dans le cadre de son soutien aux activités de recherche les plateaux techniques de l'Ifce peuvent être utilisés pour des expérimentations dans le cadre de cet appel à projets :

1. Chamberet (19), dédié à l'élevage : 160 chevaux, reproductrices et jeunes chevaux de 0 à 3 ans
2. Jumenterie du Pin (61), dédié à la reproduction : 100 chevaux : reproducteurs mâles et femelles et jeunes chevaux de 0 à 3 ans
3. Saumur (49), dédié à l'équitation : 270 chevaux de sport, cavaliers et simulateurs
4. Uzès (30), dédié à la traction et à l'endurance : 20 chevaux d'instruction d'attelage

Pour plus de détails sur les plateaux techniques voir les descriptions et règles d'utilisation en annexe 3.

Le coût moyen de mise à disposition des chevaux d'élevage est estimé à 10 euros par jour et par animal (personnel permanent et investissement compris). Le coût d'utilisation des autres moyens disponible est à chiffrer avec le responsable du plateau technique concerné. Dans le cadre d'un projet de recherche labellisé par le Conseil Scientifique, l'accès et l'utilisation des plateaux techniques sont remisés à 100%.

Pour toute demande d'utilisation de moyens Ifce, il est indispensable de prendre contact, **AVANT LE DEPOT DU DOSSIER** avec le responsable du plateau technique correspondant :

- ✓ Ifce site de Chamberet : Laurence Wimmel - laurence.wimmel@ifce.fr - 05 55 98 31 46 / 06 77 02 35 92
- ✓ Ifce site de la Jumenterie du Pin : Frédéric de Geoffroy - frederic.degeoffroy@ifce.fr - 02 33 12 12 01 / 06 16 35 19 47
- ✓ Ifce site de Saumur : Patrick Galloux - patrick.galloux@ifce.fr - 02 41 53 51 05 / 06 07 32 85 75
- ✓ Ifce site d'Uzès : Anne-Sophie Lauthier - anne_sophie.lauthier@ifce.fr - 04 66 22 99 33 ou Laurent Maly - laurent.maly@ifce.fr - 06 88 55 37 03

3.2 Moyens de VetAgroSup

VetAgroSup Lyon (69) dispose de 7 chevaux expérimentaux de type selle et d'infrastructures cliniques spécifiques (clinéquine) pouvant être mis à la disposition des chercheurs dans le cadre de cet appel à projets et/ou d'un partenariat avec les chercheurs/résidents de VetAgroSup (cf. annexe 4)

Une participation aux coûts de mise à disposition des chevaux de 10 € par jour et par cheval sera demandée pour tous les projets labellisés par conseil scientifique. *Attention seuls 5 € par jour et par animal peuvent être financés via cet appel à projets.*

Pour toute demande d'utilisation de ces animaux, il est indispensable de prendre contact, **AVANT LE DEPOT DU DOSSIER** avec Agnès Leblond : agnes.leblond@vetagro-sup.fr - 04 78 87 27 33

3.3 Moyens de l'INRA UEPAO

L'UEPAO implantée à Nouzilly (37) dispose de 160 poneys expérimentaux de type Welsh et d'infrastructures spécifiques pouvant être mis à la disposition des chercheurs dans le cadre de cet appel à projets et/ou d'un partenariat avec les chercheurs (cf. annexe 5). Pour plus d'information sur les animaux et installations consultez le [site internet](#).

Une participation aux coûts de mise à disposition des poneys de 10€ par jour et par poney sera demandée pour tous les projets labellisés par le conseil scientifique. *Attention seuls 5 € par jour et par animal peuvent être financés via cet appel à projets.*

Pour toute demande d'utilisation de ces animaux, il est indispensable de prendre contact, **AVANT LE DEPOT DU DOSSIER** avec Tiphaine Aguirre-Lavin et Fabrice Reigner : tiphaine.aguirre-lavin@inra.fr 02 47 42 79 52 et fabrice.reigner@inra.fr - 06 07 23 61 52

4 **Modalités de candidature et critères d'éligibilité**

- ⇒ **Remplir le formulaire sur la plateforme dédiée** <https://projects.ifce.fr> (cf annexe 1 pour plus de détails)
- ⇒ **Tout dossier ne remplissant pas l'ensemble des critères ci-dessous ne pourra pas être labellisé.**

4.1 **Eligibilité**

- Le projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes précisés ci-dessus ;
- L'un des porteurs, au minimum, doit faire partie d'un organisme de recherche : organisme dédié ou organisme d'enseignement et de recherche ;

4.2 **Présentation du dossier**

- **Précision suffisante du projet et de ses différentes actions** (état des connaissances, objectifs, matériel et méthodes en particulier) afin de permettre une évaluation scientifique par les experts désignés par le conseil scientifique ;
- **Qualité du résumé non technique.** Ce résumé est le seul document transmis aux représentants socioprofessionnels du conseil scientifique pour avis sur la pertinence de la recherche, il doit donc être complet et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.
- Pour les programmes pluriannuels, justification du fonctionnement des différentes actions de recherche dans l'échéancier global.

4.3 **Critères scientifiques et enjeux pour la filière**

- Enjeux pour la filière en matière de développement économique, d'innovation ou d'attractivité des territoires ruraux ;
- Publications antérieures sur le sujet ;
- Compétences des équipes, notamment leur connaissance des travaux existants sur le sujet ;
- Qualité scientifique du projet : question de recherche, méthodologie, nature des résultats attendus ;
- Publications prévues dans le cadre du projet et échéancier : préciser si certains résultats sont susceptibles de rester confidentiels et de ne pas donner lieu à publication ;
- Partenariats entre équipes de recherche, entreprises et socioprofessionnels, collaborations internationales (européennes en particulier) et pluridisciplinarité (y compris les disciplines hors sciences animales, les nouvelles technologies, ...). *Le conseil scientifique accepte de recevoir des projets collaboratifs en anglais, sous réserve qu'il y ait au minimum une équipe française en position principale dans le consortium. Les partenariats avec les organismes professionnels seront particulièrement appréciés.*

4.4 **Critères financiers**

- Précision de la fiche financière ; tous les onglets et tous les tableaux du document doivent être complétés.
- Adéquation entre le projet, les moyens mobilisés et le financement demandé ;
- Respect de l'échéancier pour les projets pluriannuels ;
- Les projets faisant l'objet de cofinancements extérieurs seront, à intérêt scientifique égal, prioritaires.

4.5 **Respect du délai de remise des propositions de recherche**

5 Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement

La décision du conseil scientifique sera adressée, uniquement par courrier électronique, aux responsables de la proposition.

- **Le financement du projet peut être soumis à conditions** : mise en collaboration avec une ou plusieurs équipes, modification d'effectifs expérimentaux, ...
- Tout projet financé fera l'objet d'une **convention** entre l'organisme de recherche et l'Ifce, préalable à la mise en paiement. La propriété intellectuelle des résultats sera partagée entre l'Ifce et l'organisme financé au prorata des apports respectifs.
- Tout projet accepté devra faire l'objet d'un **compte rendu d'activité** intermédiaire ou final pour juin 2020.

La remise d'un compte rendu d'activité non conforme à la proposition initiale sans justificatifs peut donner lieu à une demande de compte rendu complémentaire, à une suspension de financement ultérieur ou même à une demande de remboursement.

- Pour tout projet dont le montant annuel accordé est supérieur à 10 000 € HT, le financement sera attribué en deux fractions :
 - o La première fraction (70 % du montant accordé) sera versée « *a priori* » à la signature de la convention ;
 - o La seconde fraction sera versée sous réserve de la production d'un compte rendu dont la conformité à l'engagement initial sera étudiée par le conseil scientifique en septembre 2020.
- Pour les projets financés de manière pluriannuelle, **les versements seront effectués de manière annuelle selon la règle ci-dessus, sous réserve de présenter un rapport d'activité en juin de chaque année.**

Le solde pourra être réduit si les délais de remise du compte rendu ne sont pas respectés.

6 Obligations envers l'Ifce

- Tous les résultats publiables devront faire l'objet d'une valorisation sous forme d'articles primaires et/ou d'une participation à un congrès.
- Si l'information apparaît utile pour les professionnels, **le porteur de projet s'engage à rédiger des articles, posters, fiches de vulgarisation en français.**
- Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du financement par l'Ifce et de l'éventuelle utilisation de moyens de l'Ifce.
- Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation devront être adressées au secrétariat du conseil scientifique.

Etienne Verrier
Président du conseil scientifique de la filière équine

Annexe 1 : Constitution du dossier

A. Remplir le formulaire en ligne : <https://projects.ifce.fr> (cf annexe 2 pour l'utilisation de la plateforme)

1. Description du projet global et des actions

Chaque projet peut être constitué d'une ou plusieurs actions distinctes (3 au maximum), dans ce cas bien détailler chaque action.

Les projets peuvent être pluriannuels (maximum 4 ans), dans ce cas bien détailler le calendrier du projet pour chacune des années.

Attention : certaines questions conditionnent l'apparition d'autres questions. Dans le cadre de cet appel à projets vous devez cocher « projet de recherche » sur le premier écran du formulaire afin d'obtenir le formulaire correspondant.

2. Résumé NON TECHNIQUE

Ce résumé est le seul document transmis aux représentants socioprofessionnels du conseil scientifique pour avis sur la pertinence de la recherche, il doit donc être complet et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.

3. Description financière

*Tout projet présentant des fiches financières incomplètes ou des bilans non équilibrés sera refusé. Pour obtenir une aide merci de contacter l'adresse recherche@ifce.fr **AVANT de déposer votre dossier.***

- Remplir le document Excel téléchargeable sur le site :
 1. Remplir une fiche financière par action décrite détaillant :
 - a. les prévisions de financement pour chacune des années ;
 - b. les différents postes à financer ;
 - c. les différentes sources de financement.

NB : Pour chaque fiche le total des dépenses (tableau 1) doit être égal au total des produits (tableau 2). Ne pas oublier de remplir le tableau 3 « frais de personnel permanent »

2. Remplir une fiche financière totale pour le projet (somme des fiches précédentes, onglet « Total projet » du fichier Excel)

NB : Le total des dépenses (tableau 1) doit être égal au total des produits (tableau 2).

3. Remplir le tableau récapitulatif de l'ensemble du budget (onglet « Recap » du fichier Excel)
Veillez à bien équilibrer les deux parties du tableau. Le coût total du projet doit être égal à la somme des coûts (total 1+2) de toutes les actions sur toutes les années, personnel permanent inclus (hors équipements lourds et moyens Ifce)

- Récapituler la demande de financement dans le formulaire en ligne à partir du document Excel et y télécharger le document Excel dûment complété.

B. Si le projet fait appel à des collaborations externes et/ou des cofinanceurs

- Fournir une attestation des personnes/organismes concernés. Les mails sont recevables.

C. Si la demande inclut une demande de demi-bourse de thèse

- Remplir la partie correspondante du formulaire ;

D. Si la demande inclut l'utilisation de moyens expérimentaux

- Remplir la partie correspondante du formulaire ;
- Prendre contact avec le responsable du site concerné et fournir un accord de principe de ce dernier.

E. Délai

Le dossier est à compléter en ligne sur la plateforme <https://projects.ifce.fr> impérativement pour le 15 novembre 2018. La plateforme se fermera le 15 novembre à minuit. Un accusé de réception automatique vous sera envoyé dès réception du dossier.

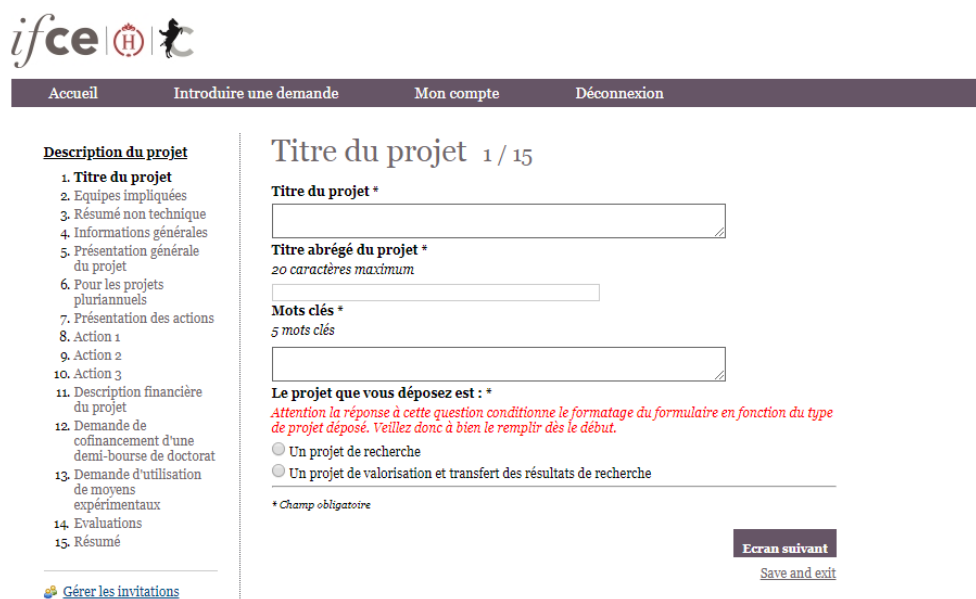
Pour obtenir une aide contactez Marlene Addes (06 60 35 47 56– recherche@ifce.fr).

Annexe 2 : utilisation de la plateforme en ligne

La plateforme de dépôt des projets est accessible via ce lien : <https://projects.ifce.fr>.

Pour toute question : recherche@ifce.fr

1. A partir de la page d'accueil cliquez sur « introduire une demande » puis créez-vous un compte (ou identifiez-vous avec votre compte) ;
2. Une fois connecté, sélectionnez le formulaire intitulé « Appels à projets du conseil scientifique de la filière équine », cliquez sur « introduire une demande » ; (si vous avez déjà commencé à rédiger un projet vous pouvez choisir de reprendre cette demande ou d'en créer une nouvelle) ;
3. Quand vous créez une nouvelle demande, vous arrivez sur le premier écran du formulaire à remplir :



- La colonne de gauche présente la liste des écrans à remplir, la plupart des questions sont obligatoires ;
- Vous pouvez naviguer d'un écran à l'autre en cliquant dans la colonne de gauche ou en cliquant sur « écran suivant ». *Il n'est pas indispensable d'avoir rempli tous les champs obligatoires pour passer d'un écran à l'autre, cela l'est uniquement pour soumettre le projet.*
- Votre projet est sauvegardé automatiquement à chaque modification et vous pouvez à tout moment sauvegarder et quitter pour y revenir plus tard. *Vous pouvez remplir le formulaire en plusieurs fois et retravailler votre projet tant que vous le souhaitez tant que vous ne cliquez pas sur « valider et envoyer » dans l'écran résumé ;*
- Les réponses à certaines questions peuvent conditionner l'affichage des questions/écrans suivants. Par exemple, vous ne pourrez décrire les actions 2 ou 3 que si vous avez déclaré ces actions dans la partie 7.

4. **Vous souhaitez inviter des collègues à remplir le formulaire avec vous ?** Cliquez sur « Gérer les invitations » en bas de la colonne de gauche puis invitez qui vous voulez.

5. Pour **soumettre définitivement votre projet**, rendez-vous sur l'écran « résumé » et vérifiez que tous les champs obligatoires ont été remplis. Si ce n'est pas le cas, cliquez sur les zones en rouge pour y retourner. Une fois que le résumé ne montre plus d'erreurs cliquez sur « valider et envoyer ». **Attention, une fois validé, il n'est plus possible de modifier votre projet.**

Une liste en format « Word » des questions du formulaire est téléchargeable sur la plateforme. Attention certaines parties du formulaire s'affichent en fonction des réponses précédentes, toutes les questions ne sont donc pas à remplir pour tous les projets.

Annexe 3 : Utilisation des plateaux techniques de l'Ifce

Pour plus d'information sur les plateaux techniques : www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/plateaux-techniques

Le site de Chamberet³, dédié à l'élevage

Ce site de 130 ha est essentiellement consacré à la recherche sur la jument gestante, le poulain nouveau-né, l'utilisation de l'herbe, l'environnement, la parasitologie, le contrôle des médicaments, l'élevage de précision.

Moyens humains et animaux :

- 70 juments reproductrices de type sport et leur production de 0 à 3 ans (environ 30 poulains par an). Le renouvellement du troupeau est réalisé exclusivement par les naissances sur la station,
- Une équipe de 11 personnes dont 2 ingénieurs.

Infrastructures :

- 3 stabulations dont une équipée d'un distributeur automatique de concentrés fonctionnant par transpondeur ; 3 groupes de logettes couvertes de 30 ou 25 places ; 50 boxes répartis en cinq écuries ;
- un bâtiment de 10 boxes permettant le premier niveau de confinement P1 ;
- un complexe de reproduction : salle de récolte, laboratoire avec chambre froide, salle d'échographie et mise en place, hotte à flux laminaire ;
- une station de pesée électronique fonctionnant par transpondeur ;
- un système de vidéosurveillance ;
- 5 bureaux ; une salle de réunion ; des logements

Les plateaux techniques ci-après sont situés sur des sites ayant des activités de production (formation, sport, Cadre noir, ...), un cheval ou couple cavalier cheval n'est donc pas exclusivement dédié à un programme de recherche.

Seuls seront acceptables les programmes :

- Non invasifs pour les chevaux ou les cavaliers ;
- Ne perturbant pas la carrière sportive ou de formation ou la performance du cheval ou couple cavalier-cheval ;
- Pouvant s'inscrire dans le programme de formation/compétition déjà prévu pour le(s) couple(s)/animaux ;
- Respectant les règles d'éthique de l'Ifce et les valeurs équestres de l'équitation de tradition française.

Le site de la Jumenterie du Pin³, dédié à la reproduction

Ce site est principalement consacré à la formation professionnelle en reproduction et en élevage équin. Il est support chaque année de protocoles sur les nouvelles techniques de reproduction et la gestion des reproducteurs.

Moyens humains et animaux :

- 13 personnes spécialisées dans la recherche, la formation, le développement ou l'appui à la filière dont 2 vétérinaires et une équipe de 4 soigneurs ;
- 102 équidés : 12 étalons, environ 65 juments d'élevage et 25 poulains de 1 à 3 ans ;

Infrastructures :

- Stabulations avec aires stabilisées, paddocks, prairies, boxes dont certains sous vidéosurveillance ;
- 1 box social (2 boxes séparés par un système permettant des interactions sociales en toute sécurité) et systèmes de slow-feeders ;
- Un complexe de reproduction complet : salle de récolte, deux laboratoires avec matériel de traitement de la semence réfrigérée ou congelée, analyseur HTM IVOS, cytomètre en flux, 4 salles d'échographie et d'insémination, un laboratoire de transfert d'embryons avec hotte à flux laminaire, micromanipulateur, matériel de ponctions folliculaires et incubateur tri-gaz ;
- Installation de stockage cryogénique pour la conservation de semence ou d'embryon ;
- Une salle de cours et une salle de réunion, des logements.

³ Ce plateau technique est agréé pour l'expérimentation animale et est rattaché à un comité d'éthique

Le site de Saumur, dédié à l'équitation

Ce site accueille le cadre noir, la formation professionnelle en équitation et l'appui à la performance sportive. Il est support chaque année d'une dizaine de protocoles de recherche ou d'innovation.

Moyens humains et animaux :

- 35 écuyers, 3 ingénieurs ou chercheurs spécialisés dans l'analyse du mouvement, la physiologie de l'entraînement et la santé du cavalier et 3 vétérinaires spécialisés en médecine sportive.
- 270 chevaux de présentation, de formation ou de sport ; c'est le seul site en France mettant à disposition de la recherche un panel de chevaux à l'entraînement aussi important et diversifié.

Infrastructures

- 7 manèges, 8 carrières, pistes de galop et de trotting, deux terrains d'extérieur... ;
- Trois simulateurs équestres interactifs et des moyens de mesure dédiés au cheval et au cavalier (accéléromètre, centrale inertielle, imagerie...), un tapis roulant ;
- Une clinique vétérinaire ;
- Une médiathèque spécifique aux arts et sports équestres ainsi qu'aux fonds patrimoniaux du Cadre noir et des Haras nationaux.
- Des salles de cours et un amphithéâtre ;

Une cafétéria ouverte le midi mais pas d'hébergement sur place.

Le site d'Uzès, dédié à la traction et à l'endurance

Ce site est consacré à l'enseignement professionnel en attelage et travail à pied, et accueille des manifestations sportives. Il accueille également un centre de ressources et d'expérimentation du cheval au travail (CRECAT) et est support d'expérimentations sur l'attelage, la traction et l'endurance.

Moyens humains et animaux :

- 30 personnes dont 5 ingénieurs et 8 formateurs, dont 1 spécialisé traction animale ;
- 20 chevaux d'instruction de l'attelage (4 de type sport, 4 camarguais et 10 de type trait) ;

Infrastructures

- Du matériel de mesure des efforts de traction (traineau, dynamomètre, cardio-fréquence-mètres)
- 2 écuries totalisant 80 boxes, 8 stabulations, 6 paddocks et 5 ha de prairies pâturées ;
- 1 manège, 3 carrières dont une paysagée, 1 piste d'attelage ;
- 3 bâtiments abritant des bureaux, une médiathèque, 2 salles de cours, des locaux d'accueil et de détente ;
- 1 gîte ;
- 1 atelier de sellerie, 2 remises à voitures hippomobiles dont une disposant d'un espace sécurisé.

La décision sur la faisabilité de la réalisation des protocoles est laissée à l'entière appréciation du directeur de site sur proposition du responsable du plateau technique.

En cas de refus, le projet pourra tout de même être labellisé et éventuellement financé, sous réserve de trouver un autre site où réaliser le protocole

Règles de fonctionnement des plateaux techniques Ifce

L'objectif de ces règles est d'optimiser l'organisation des sites et de valoriser équitablement les travaux réalisés entre les collaborateurs.

1) Conception du protocole

- Le scientifique doit avertir le responsable du site de son souhait d'utiliser le plateau technique, puis participer à la réunion prévue en automne. Il doit ensuite adresser le protocole détaillé au responsable du site, au moins **2 mois avant** le démarrage prévu de l'expérimentation.
- Le protocole doit avoir été préalablement accepté dans son principe par le conseil scientifique. A l'issue du conseil scientifique, une planification générale des protocoles de chaque site ainsi que des personnels, des animaux et des moyens d'hébergement (locaux et parcelles) impliqués sera réalisée par le responsable du site en accord avec chaque scientifique concerné.

2) Moyens respectifs

- L'Ifce fournit les chevaux et les structures d'accueil.
- Le scientifique prend en charge le suivi du protocole, toutes les analyses de laboratoire, le traitement des données et la valorisation des résultats.

3) Réalisation proprement dite

- Le scientifique doit se rendre sur place aussi souvent que nécessaire et notamment lors du démarrage, pour encadrer le personnel et les stagiaires éventuels.
- Si l'expérimentation nécessite du matériel délivré par les responsables du projet, celui-ci devra être livré au moins 8 jours avant le démarrage prévu de l'expérimentation.
- A l'issue de l'expérimentation, une copie des fiches de données brutes et des fichiers informatiques correspondants doit être conservée par la Directrice du site.
- Le scientifique s'engage à fournir l'ensemble des données brutes complémentaires au protocole au fur et à mesure de leur production (dosages...).
- L'analyse des résultats sera réalisée par le scientifique.
- Tout surcoût engendré par l'expérimentation sera facturé à l'unité dont dépend le responsable scientifique.

4) Valorisation

- Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du partenariat et de la réalisation sur l'un des plateaux techniques de l'Ifce.
- Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation, rapports d'étudiants... devront être adressées au site.

5) Stagiaires

Si un ou plusieurs stagiaires suivent cette expérimentation, le scientifique extérieur a en charge de trouver et de financer les stagiaires. Il sera désigné comme maître de stage. Ce dernier sera explicitement notifié dans la convention de stage.

- Le cas échéant, le site peut assurer le logement des stagiaires dans la limite de ses disponibilités.
- Le maître de stage est responsable de l'encadrement du stagiaire et de la rédaction du rapport.
- Une copie du rapport de stage devra être adressée au responsable de site.

Annexe 4 : Mise à disposition des moyens du plateau de recherche clinique de VetAgroSup

Plateau de recherche clinique mobilisable :

Plateau de recherche clinique mobilisable :

cliquequine (<http://www.vetagro-sup.fr/clinique-veterinaire/pole-equin/lequipe>)

L'objectif de ces règles est d'optimiser l'organisation du plateau de recherche clinique et de valoriser équitablement les travaux réalisés entre les collaborateurs.

Conditions d'utilisation

Seuls seront acceptables les programmes :

- **Labellisés par le CS de l'IFCE ;**
- **Agréés par le comité d'éthique de VetAgroSup**

La décision de la faisabilité du protocole sur site est laissée à l'entière appréciation des responsables du plateau de recherche clinique de VetAgroSup.

1) Conception du protocole

- Le scientifique doit avertir le plateau de recherche clinique de son souhait de réaliser une expérimentation le plus tôt possible, puis participer à la réunion prévue en automne (contact : Agnès Leblond : agnes.leblond@vetagro-sup.fr).
- Le protocole doit être accepté dans son principe par le conseil scientifique de l'IFCE. A l'issue du conseil scientifique, une planification générale des protocoles du plateau de recherche clinique impliqués sera réalisée en accord avec chaque scientifique concerné ;
- Le scientifique doit ensuite adresser le protocole détaillé au responsable du plateau technique, au moins 2 mois avant le démarrage prévu de l'expérimentation.

2) Réalisation des protocoles

- Une convention bi ou tri-partite sera préalablement signée pour préciser les conditions de mise en œuvre des protocoles, les moyens respectifs mis à disposition, les conditions financières, d'analyse des résultats et de valorisation.
- VetAgroSup peut mettre à disposition des chevaux, des infrastructures de la clinique, des jeunes chercheurs (résidents) ou étudiants (internes) dans la limite des possibilités.
- Le scientifique doit se rendre sur place aussi souvent que nécessaire et notamment lors du démarrage, pour encadrer le personnel et les stagiaires éventuels.
- Si l'expérimentation nécessite du matériel délivré par les responsables du projet, celui-ci devra être livré au moins 8 jours avant le démarrage prévu de l'expérimentation.
- A l'issue de l'expérimentation, une copie des fiches de données brutes et des fichiers informatiques correspondants doit être conservée sur le site de VetAgroSup.
- Le scientifique s'engage à fournir l'ensemble des données brutes complémentaires au protocole au fur et à mesure de leur production (dosages...).
- Tout surcoût engendré par l'expérimentation sera facturé à l'organisme dont dépend le responsable scientifique.
- VetAgroSup se réserve le droit de mettre fin à tout protocole s'il juge que la santé, le bien-être ou la performance d'un cheval s'en trouvent altérés.

3) Valorisation

- Les modalités spécifiques à la valorisation seront précisées dans la convention
- Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du partenariat et de la réalisation à VetAgroSup.
- Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation, rapports d'étudiants... produits dans le cadre de l'étude devront être adressées à VetAgroSup.

Annexe 5 : Mise à disposition du troupeau expérimental de l'INRA de Nouzilly

Unité Expérimentale de Physiologie Animale de l'Orfrasière :

La description des moyens est disponible sur le [site internet](#)

L'objectif est de mettre à disposition le troupeau de 160 poneys Welsh et de valoriser équitablement les travaux réalisés entre les collaborateurs.

Conditions d'utilisation

Seuls seront acceptables les programmes :

- Labellisés par le CS de l'IFCE ;
- Agréés par le comité d'éthique de Centre Val De Loir

La décision de la faisabilité du protocole sur site est laissée à l'entière appréciation du Directeur d'unité et du responsable des installations équinés.

1) Conception du protocole

- Le scientifique doit avertir l'unité de son souhait de réaliser une expérimentation le plus tôt possible, discuter de la faisabilité avec Fabrice Reigner avant le dépôt du dossier auprès de l'IFCE et participer à la réunion prévue en hiver. Cette réunion a pour objectif de déterminer et planifier les projets réalisables sur le site (contact : tiphaine.aguirre-lavin@inra.fr, fabrice.reigner@inra.fr)
- Le protocole doit être accepté dans son principe par le conseil scientifique de l'IFCE. A l'issue du conseil scientifique, une planification générale des protocoles dans l'installation ainsi que des personnels, des animaux et des moyens d'hébergement (locaux et parcelles) impliqués sera réalisée fin Mars en accord avec chaque scientifique concerné ;
- Le scientifique doit ensuite adresser le protocole détaillé au responsable de l'installation, au moins 2 mois avant le démarrage prévu de l'expérimentation.

2) Réalisation des protocoles

- Une convention bi ou tri-partite sera préalablement signée pour préciser les conditions de mise en œuvre des protocoles, les moyens respectifs mis à disposition, les conditions financières, d'analyse des résultats et de valorisation.
- L'UEPAO peut mettre à disposition des chevaux, des infrastructures.
- Le scientifique doit se rendre sur place aussi souvent que nécessaire et notamment lors du démarrage, pour encadrer le personnel et les stagiaires éventuels. Sauf accord spécifique mentionné dans la convention, le scientifique prend en charge le suivi du protocole, la réalisation des mesures, d'éventuelles analyses, le traitement des données et la valorisation des résultats.
- Si l'expérimentation nécessite du matériel délivré par les responsables du projet, celui-ci devra être livré au moins 8 jours avant le démarrage prévu de l'expérimentation.
- A l'issue de l'expérimentation, une copie des fiches de données brutes et des fichiers informatiques correspondants doit être conservée sur le site de l'INRA de Nouzilly.
- Le scientifique s'engage à fournir l'ensemble des données brutes complémentaires au protocole au fur et à mesure de leur production (dosages...).
- L'analyse des résultats sera réalisée par le scientifique.
- Tout surcoût engendré par l'expérimentation sera facturé à l'organisme dont dépend le responsable scientifique.
- L'UEPAO se réserve le droit de mettre fin à tout protocole s'il juge que la santé, le bien-être ou la performance d'une ponette s'en trouvent altérés.

3) Valorisation

- Les modalités spécifiques à la valorisation seront précisées dans la convention
- Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du partenariat et de la réalisation à l'INRA UEPAO.
- Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation, rapports d'étudiants... produits dans le cadre de l'étude devront être adressées à l'INRA UEPAO.